Charte pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime

1 Site de la Charte

- Se rendre sur la page "adhérer à la Charte"
- Accéder au formulaire d'adhésion

2 Formulaire d'adhésion

- Remplir les champs du formulaire
- Joindre de manière dématérialisée la délibération du Conseil Municipal ou la décision du Conseil d'Administration
- Indiquer les coordonnées email du.de la Maire ou du.de la Président.e de l'association.

3 Formulaire de finalisation

- Le.la Maire ou le.la Président.e reçoit de manière automatisée un formulaire de finalisation de l'adhésion.
- Il.Elle accepte les engagements liés à la Charte et appose sa signature officielle.

4 Adhésion effective

- Une fois le formulaire de finalisation renvoyé, le gestionnaire d'ACM est répertorié sur une cartographie en ligne sur le site de la Charte.
- Il reçoit un exemplaire de la Charte dématérialisé à imprimer et à afficher sur ses équipements.
- Il est officiellement adhérent de la Charte

4 Participation à la Charte

- Plusieurs fois par an, le gestionnaire d'ACM adhérent participe aux réunions du comité de suivi de la Charte.
- Il peut valoriser et participer à l'essaimage de ses actions à visées inclusives (évènementiel, création d'outils, bonnes pratiques, etc.)
- Il a accès à un espace ressources contributif via le site du PRH 76.